

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**  
SERVICES DE PROXIMITÉ

**SECTION I**  
DESCRIPTION DU PROJET

**1.** Ce projet comprend l'acquisition et l'installation de matériel, de logiciel, les services professionnels et techniques, le personnel d'appoint, les frais de déplacement, la location de matériel, d'immeubles ainsi que l'aménagement et l'ameublement de bureaux afin d'effectuer les mises à jour, les études, la formation, les acquisitions, les mises en service de solutions d'affaires s'appuyant sur les technologies de l'information et des télécommunications pourvu que toutes ces dépenses soient spécifiques au projet.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

**SECTION II**  
ESTIMATION DU COÛT

**2.** L'estimation du coût du projet décrit à l'article 1 s'élève à la somme de 550 000 \$.

**TOTAL :        550 000 \$**

Annexe préparée le 2 septembre 2014 par :

---

Guy Richard, directeur de Division  
Division planification et soutien à l'amélioration  
Service des technologies de l'information  
et des télécommunications